

CONDITIONS GENERALES DE VENTES A COMPTE DE 1/01/2008 FAMILLES ET INDIVIDUELS

Le séjour

En juillet et août, arrivée le samedi pour les locations et le mercredi ou le samedi pour la pension complète. Séjour minimum d'une semaine. Pour les autres périodes de l'année, les séjours commencent et se terminent de préférence le samedi et le mercredi. Le jour d'arrivée, votre chambre est disponible à partir de 16 heures et vous devez la libérer à 9h30 le jour de votre départ.(bagageries pour les départs après le déjeuner).

La pension complète comprend:

- le pot de bienvenue.
- l'hébergement en chambre double en chambre pavillon ou résidence suivant formule retenue(supplément pour la chambre individuelle), équipée de douche, lavabo et wc privatifs, télévision et téléphone. Lits faits à votre arrivée. Les draps de bain et serviettes sont fournis(sauf l'été) , avec un changement au cours de séjour de 4 nuits et plus.
- **L'entretien de la chambre est à votre charge durant votre séjour et le jour de votre départ.**
- La restauration : le petit déjeuner est servi en libre service, à horaires étalés. Le déjeuner et le dîner sont servis en salle de restaurant, par table de 6, avec vins rouge et rosé à discrétion. Le café payant est pris au bar. Pendant les mois de juillet et août, les déjeuners et dîners sont servis sous forme de buffet, à horaires étalés (choix d'entrée, un plat chaud, fromages, desserts). La première prestation est le dîner. Le dernier jour, vous avez le choix entre le déjeuner ou un repas froid à emporter. En dehors des mois de juillet et août, la première et la dernière prestations sont variables en fonction du programme retenu (voir pages des programmes).

La formule location comprend :

- L'hébergement en appartement comprenant :
- Au rez de chaussée : séjour avec couchage 2 personnes, une cuisine équipée, sanitaires.
- A l'étage : une ou deux chambres selon la composition familiale avec 2 lits individuels chacune, sanitaires.
- Télévision et téléphone dans chaque chambre.
- Draps fournis, serviettes de bains non fournies.
- L'entretien de l'appartement est à votre charge durant votre séjour et le jour de votre départ.

L'animation comprend :

- L'accès aux équipements de loisirs, activités en journée et de soirée selon des périodes précises pendant les vacances scolaires et les semaines thématiques. En dehors de ces périodes, l'animation n'est pas assurée (voir dates).

Prestations payantes

- Le ménage journalier de la chambre, soit 7 € par personne et par jour.
- Le supplément chambre individuelle (6 € par nuitée en basse saison et 12 € en moyenne saison).
- Pas de chambre individuelle en juillet et août.
- Le ménage, le jour de votre départ.
- L'organisation de visites et soirées non prévues dans les programmes.
- Les frais de transport (voyage aller-retour et excursions sur place) sauf mention spéciale.

Prix du séjour :

Les tarifs sont indiqués TVA incluse. (hors adhésion - frais de dossier et taxe communale de séjour).ils comprennent :

- Le logement en chambre double suivant la formule retenue (pavillon ou résidence).
- Les repas suivant le programme retenu.
- Les lits sont faits à l'arrivée.
- Le linge de toilette est fourni (drap de bain et serviette de bain) sauf pour les locations et les mois de juillet et août quelque soit la formule retenue.
- Les excursions prévues au programme (l'ordre des excursions peut être inversé).
- L'animation des soirées, sauf pour les périodes où l'animation n'est pas assurée.

Adhésion et frais de dossier

Les séjours au Village Vacances et résidence de VOGÜE sont ouverts à tous, à condition d'avoir réglé sa cotisation annuelle à l'association CLEFAM. L'adhésion est valable pour l'année civile (1^{er} janvier - 31 décembre). Elle est systématiquement réclamée lors de votre inscription au premier séjour et ne peut, en aucun cas être remboursée. Le montant pour les séjours de 8 jours et plus : 20 euros / personne individuelle et 31 euros /couple et famille.

Pour les séjours plus courts, l'adhésion est de 3 euros/jour/famille ou individuel.

Taxe de séjour

Une taxe de séjour doit être acquittée à la commune. Elle sera mentionnée sur la facture et tiendra compte de la durée du séjour (0,55€ / nuit / personne de + de 10 ans, réf. 2008).

Modalités de paiement

- Votre réservation est définitive à réception de notre confirmation écrite après avoir reçu votre bulletin d'inscription accompagné de l'acompte de 30% du montant total du séjour.
- Le solde du séjour devra être réglé au plus tard 30 jours avant le début du séjour, sans rappel de notre part.

- Le vacancier n'ayant pas versé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son séjour sans qu'il puisse se prévaloir de cette annulation.
- Pour les inscriptions intervenant moins de 30 jours avant la date de départ, le règlement intégral est exigé lors de l'inscription.
- Règlements libellés à l'ordre de UES Village Vacances Vogüé.
les chèques ANCV, Travellers chèques et cartes bancaires sont acceptés.

Modification de dossier

Toute modification de la réservation initiale entraîne automatiquement 10 € de frais. Aucun remboursement n'est consenti pour des raisons diverses : arrivée tardive, départ anticipé, repas non pris.

Conditions d'annulation

Toute annulation doit être annoncée par écrit. Le montant des retenues dépend de la date d'annulation du séjour, le cachet de la poste faisant foi. Seul est pris en compte le cas de **force majeure** et sur justificatif (raison de santé d'un membre inscrit au séjour, décès d'un membre de la famille (parents, grands-parents, frères et sœurs), changement de situation professionnelle des personnes inscrites ; sinistre avec présentation du procès verbal de destruction).

- Avant le 60^{ème} jour précédant le début du séjour, nous retenons 15% du montant des frais de séjour.
- Entre le 60^{ème} et le 30^{ème} jour précédant le séjour, nous retenons 30% des frais du séjour.
- Entre le 29^{ème} et le 15^{ème} jour précédent le séjour, nous retenons 70% des frais de 70% séjour.
- Du 14^{ème} jour au jour d'arrivée, nous retenons 100% du montant des frais de séjour.
- Dans tous les cas, le village vacances et résidence de VOGÜE conservera l'adhésion et les frais de dossier.

Assurance annulation interruption de séjour

Nous vous conseillons vivement de souscrire une assurance Annulation et Interruption de séjour. Une assurance annulation peut vous être proposée par nos soins auprès de GROUPAMA. Cette garantie vous rembourse les sommes conservées par le village vacances et résidence, selon les conditions ci-dessus, la franchise déduite.

Responsabilité Civile Professionnelle

Le Village Vacances et résidence de VOGÜE a souscrit auprès de Groupama, une assurance Responsabilité Civile Professionnelle, conformément aux dispositions des articles 20 et suivants du décret 94-490 du 15 juin 1994 pris en application de la loi 92-645 du 13 juillet 1992.

Dépôt obligatoire d'une caution :

Par chèque bancaire de 10 euros (pension complète) et 200 euros (location), contre remise d'une carte de caution couvrant l'emprunt des jeux, canne de mini-golf, télécommande TV, propreté de votre hébergement et matériel.

Les animaux

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, nos amis les animaux ne peuvent être accueillis dans notre village vacance et résidence. Le non respect de cette clause entraîne votre exclusion de l'établissement.

Dispositions légales et réglementaires

Titre VI du décret d'application 94-490 de la loi 92-645 du 13 juillet 1992. La présente brochure n'est pas contractuelle. Seuls les prix mentionnés à la réservation ont une valeur contractuelle pour l'exécution des contrats. Leur modification éventuelle est soumise aux dispositions légales de la réglementation en vigueur.